

RAPPORT DE JURY
Concours externe de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
de classe supérieure
(Décret n°2010-302 du 19 mars 2010)

Président de jury : Madame KHEDER Armelle, Directrice des ressources humaines, CROUS de Grenoble

SESSION 2015

SAENES EXTERNE CLASSE SUPERIEURE : Nombre de postes : 06 postes

Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
Saenes externe Classe supérieure	289	96	20	6	3

I/ CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS :

1/ Conditions d'accès concours externe:

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

II / Les épreuves :

Les épreuves écrites sont les suivantes :

1) Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2) .

2) Une épreuve au choix du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures ; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury , à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt –cinq minutes ; coefficient 3).

III / STATISTIQUES :

Statistiques inscription :

289 candidats inscrits 96 présents

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
249	40

Statistiques à l'admissibilité :

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 12.12.

Répartition par notes :

Epreuve 1	Absents	Présents	Note < 10	Note > 10	Moyenne
Ecrite	193	96	53	43	09.52

Epreuve 2	Absents	Présents	Note < 10	Note > 10	Moyenne
Comptabilité Finance	27	11	5	6	10.23
Gestion Ressources Humaines	104	48	20	28	10.24
Droit - Questions Européennes	38	11	6	5	9.14
Economie – Questions Européennes	24	26	12	14	10.17
TOTAL	193	96	43	53	9.94

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 14.35/20.

Répartition par notes

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note > 10	Éliminé	Moyenne
Conversation avec le jury	0	20	5	15	0	12.60

Statistiques des candidats admis : 06 sur liste principale et 3 sur liste complémentaire

Répartition hommes / femmes

Femmes	6
Homme	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Répartition hommes / femmes

Femmes	2
Hommes	1

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste principale :

Niveau II Licence : 2
Niveau II Maitrise : 2
Niveau I Master: 1
DEA/DESS : 1

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste complémentaire :

Niveau III bac + 2 : 1
Niveau II Licence : 1
Niveau I Master: 1

IV / COMPTE RENDU :

A / EPREUVE ECRITE : CAS PRATIQUE

Le sujet de l'épreuve :

Trois questions placées dans des contextes professionnels nécessitant l'analyse et la synthèse de texte réglementaires fournis. L'une portait sur les principes de laïcité appliqués aux représentants de la communauté éducative en EPLE, la deuxième sur l'information des usagers (obligations et limites), la troisième sur les sanctions disciplinaires applicables aux fonctionnaires (procédures et recours). Il était précisé que les réponses pouvaient ne pas être faites sous forme administrative.

Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Epreuve globalement moyenne pour la grande majorité des candidats.

Bien que les thèmes choisis étaient d'actualité et aurait ainsi pu être facilement valorisés, sachant par ailleurs que l'absence d'obligation d'une présentation formelle sous forme administrative permettait à chacun une certaine marge de manœuvre. Les constats suivants ont été faits :

- Absence de synthèse, les réponses sont délayées au milieu d'informations souvent inutile
- Réponses peu opérationnelles et paraphrases des textes fournis sans plus-value pour le destinataire
- Réponses non construites, parfois un simple inventaire à la Prévert dénotant une certaine incapacité à extraire les informations réellement utiles en lien avec la commande

Par ailleurs, le niveau d'orthographe et de syntaxe s'est avéré parfois inquiétant sur un certain nombre de copie.

Une meilleure préparation à cette épreuve par les prochains candidats est fortement conseillée.

L'éventail des notes :

De 01 à 16 sur 20

Les notes des 9 personnes finalement admises (sur listes principale et complémentaire) se situent entre 7 et 13.5. Le constat est donc que ce sont les notes obtenues grâce aux options et à l'épreuve orale qui ont réellement permis aux candidats d'être retenus.

B / EPREUVE ECRITE A OPTION :

1°) Gestion des ressources humaines

- Le sujet de l'épreuve :

Deux exercices sous forme de questions à réponses courtes portant sur l'aménagement du temps de travail et les conditions de travail ainsi qu'un exercice pratique sur le calcul des coûts salariaux selon deux types différents de contrats.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les réponses faites sur les deux sujets portant sur le temps de travail et les conditions de travail relèvent davantage d'un ressenti souvent très personnel des candidats plutôt que d'une véritable analyse de la réglementation et des retours concrets de son application sur le terrain.

Seul les candidats ayant réussi à ne pas tomber dans le piège d'une appréciation affective ont pu restituer des éléments objectifs et recevables.

Nous constatons donc que cette épreuve, de toute évidence choisie par défaut pour les candidats n'ayant pas de formation spécifique dans les autres domaines proposés (comptabilité, économie, droit), se sont peu préparés. Ils semblent penser que leurs expériences personnelles dans le monde du travail leur permettra de répondre aux questionnements, au détriment d'une véritable préparation et d'un travail préalable de recherche sur les aspects sociaux et réglementaires liés au travail et le suivi a minima dans les médias des retours d'expérience dans ce domaine.

L'exercice portant sur le calcul des coûts salariaux s'est avéré particulièrement problématique, une application mal maîtrisée des charges sociales et patronales a faussé la plupart des calculs, entraînant en final les candidats vers un raisonnement complètement erroné.

Enfin, le niveau d'orthographe n'est pas toujours à la hauteur.

-L'éventail des notes :

De 3.75 à 15 sur 20.

2°) Droit public et questions européennes

- Le sujet de l'épreuve :

Le sujet comportait 7 questions. Trois concernaient l'Europe : le traité de Rome, les attributions des institutions européennes et les critères de Copenhague. Quatre portaient sur le droit public : le statut pénal du Président de la République, les fonctions du Conseil d'Etat, les compétences en matière d'éducation des collectivités territoriales et la saisine par un particulier du Conseil Constitutionnel. Les thématiques étaient équilibrées et présentaient à la fois des aspects très techniques et d'autres plus larges permettant ainsi aux candidats de s'y retrouver.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury

La qualité (dans le fond et dans la forme) des copies rendues par les meilleurs candidats met en exergue une bonne préparation à cette épreuve.

De manière globale, les résultats sont plutôt satisfaisants et laisse apparaître une amélioration du niveau par rapport à l'année précédente.

Les copies les moins bien notées ont mis en évidence des lacunes en ce qui concerne les fondamentaux juridiques.

L'éventail des notes :

De 0.75 à 16 sur 20.

3°) Economie et questions européennes

- Le sujet de l'épreuve :

Le sujet comportait six questions portant sur : l'intégration européenne des états, l'influence de la démographie sur l'économie selon TR Malthus, l'OMC, La croissance et ses indicateurs, l'inflation et son impact sur l'Union Européenne, le chômage en France en 2014. Cinq des questions étaient accompagnées d'une annexe sous forme de schéma ou d'article.

Les thématiques larges et ouvertes devaient permettre aux candidats, même sans être spécialistes, d'avancer des arguments de culture générale pertinents.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les meilleures copies sont celles qui ont su mettre en perspective les questionnements et qui ont su se détacher des annexes fournies.

Ce n'est pas le cas de la majorité des copies. Les candidats ont eu du mal à s'extraire du contenu des annexes et leur analyse critique ainsi que leur capacité de projection se sont avérées assez lacunaires.

Ici encore, on observe un choix d'option fait par défaut par certains candidats dont la culture générale s'est avérée insuffisante pour pallier l'absence de formation initiale dans le domaine.

La qualité moyenne de l'expression écrite est également à noter. Certains ont employé la première personne du singulier. Enfin la présentation de certaines copies a été assez peu soignée.

L'éventail des notes :

De 2.25 à 17.25 sur 20 – l'essentiel des copies se situant entre 8 et 13.

4°) Comptabilité et finances

- Le sujet de l'épreuve :

Quatre exercices pratiques portant sur : l'enregistrement d'écritures comptables courantes, le calcul d'une production en coût complet, le calcul d'apport dans le cadre d'une création d'entreprise et le calcul d'un impôt sur le revenu. Les exercices longs et denses impliquaient essentiellement des calculs comptables et assez peu sur d'analyse financière.

-Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Deux candidats ont obtenus une très mauvaise note : le premier n'ayant a priori aucune connaissance en matière de comptabilité, le deuxième n'ayant pas compris le choix de l'épreuve parmi les quatre spécialités proposées (droit public, ressources humaine, économie, comptabilité/finances) et a tenté de répondre à tous les sujets dans le temps imparti.

Deux très bonnes copies démontrent une très bonne préparation de la part de ces candidats. Le résultat global de cette épreuve est donc en progrès par rapport à l'année précédente.

La question 4 portant sur la fiscalité a été globalement mal comprise et la majorité des candidats ont rendu des copies incomplètes n'ayant pas eu le temps de finir de traiter l'ensemble des questions.

L'éventail des notes :

De 01.5 à 18.25 sur 20

C / EPREUVE D'ADMISSION : EPREUVE ORALE ENTRETIEN AVEC LE JURY :

Remarques concernant les sujets :

Les sujets proposés et sélectionnés par les membres du jury portaient sur des sujets d'actualité sur la fonction publique, les politiques publiques et sur l'actualité de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Attendus du jury vis-à-vis des candidats :

Il était attendu des candidats :

- dans le cadre du sujet tiré au sort : la preuve de leurs connaissances et de leur intérêt pour la fonction publique en général et des missions et problématiques de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en particulier
- dans le cadre des échanges : la capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel, la connaissance des instances, la maîtrise des enjeux et objectifs actuels de la fonction publique et de faire preuve de pragmatisme dans le cadre des mises en situations concrètes dans lesquelles ils ont été placés lors de l'entretien

Eléments observés par rapport à ces attendus :

Il y a eu cette année de bonnes candidatures. Les échanges avec les candidats les mieux notés ont été de qualité. Ils ont fait la preuve de leur maîtrise de l'environnement professionnel public et ont prouvé au travers de leur propos qu'ils étaient parfaitement au fait des attentes de l'institution à l'égard de ses agents et des responsabilités qu'ils pouvaient être amenés à prendre.

Ce résultat satisfaisant est lié au fait qu'une partie des candidats, bien que présentant un concours externe, étaient déjà en poste en tant qu'ADJAENES ou SAENES classe normale. Ce qui explique le niveau élevé global en matière de maîtrise de l'environnement professionnel.

Néanmoins tous les candidats retenus ne sont pas issus de l'institution, des candidats issus du privé ont été retenus également pour leurs compétences particulières et leurs expériences notables en matière de gestion de ressources humaines et d'encadrement d'équipe notamment.

Les candidats qui n'ont pas été retenus se sont a priori peu préparés, avait une connaissance lacunaire des instances et de l'organisation des services de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi que des enjeux présents et à venir et ont généralement été déstabilisés par les mises en situation concrètes.

L'éventail des notes : de 6 à 18 avec des notes en majeure partie supérieures à la moyenne.

Le président du jury,

Mme KHEDER Armelle